

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2023/23 SF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT ET TROIS, le 6 mars, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 28 février 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Philippe Vial, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Ménéghin Caprio, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Claude Girard, Freddy Riotton, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Jean-Pierre Agresti, Alain Mounier.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Hélène Rossi à Freddy Riotton, Fabienne Croze à Christian Roux, Uta Ihle à Claude Didier.

Votants : 41 Pour : 40 Contre : 1 (Sandrina Simoes)

OBJET : CONVENTION DE COOPERATION EN MATIERE DE MOBILITE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES ET LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Sur la base du choix fait en 2021 par les élus du Trièves de ne pas prendre la compétence Mobilité, la Région agit donc aujourd'hui en tant qu'autorité organisatrice Locale de mobilité (AOLM) sur le territoire du Trièves. Toutefois, la Région Auvergne Rhône-Alpes peut déléguer à la Communauté de communes certaines de ses attributions. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente convention de partenariat dans laquelle la communauté de communes du Trièves et la Région Auvergne Rhône-Alpes souhaitent approfondir le travail en commun pour promouvoir le développement des transports sur les thématiques suivantes :

- Des services réguliers de transport public de personnes,
- Des services à la demande de transport public de personnes,
- Des services de transports scolaires,
- De l'intermodalité entre les réseaux,
- Des services relatifs aux mobilités actives,
- Des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur,
- Des services de mobilité solidaire.

Cette convention définit également les modalités d'appui technique et financier proposées par la Région.

Ce partenariat permettra à la Communauté de communes de définir la gouvernance, de lever les questions et de prioriser les axes de travail. La Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes du Trièves pourront ensuite définir les partenariats et les politiques mobilités dans le cadre d'une ou plusieurs convention(s) de délégation de compétence à venir.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention en matière de mobilité avec la Région AURA et tout document en rapport

Fait à Saint Martin de Clelles, le 6 mars 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/3/23 et de sa publication le 15/3/23